



**JOURNÉES FRANCOPHONES
DE SEXOLOGIE ET DE SANTÉ**

SEXUELLE 50 millions de personnes
potentiellement concernées

jf3sexo.fr #JF3S2024



**21/23 MARS
MARSEILLE**

Sous l'égide de



La situation en Belgique : vers une reconnaissance de la sexologie clinique

Philippe KEMPENEERS
Liège, Belgique

Déclaration de conflits d'intérêts

- Membre du Comité d'éthique de la Société des sexologues universitaires de Belgique (SSUB)
- Formateur des programmes universitaires de certificat en sexologie clinique de l'ULB et de l'UCLouvain
- Formateur de la formation certifiante privée en thérapie conjugale et sexualité positive (AFPSS)
- Président de l'Association de sexothérapies cognitives et comportementales (SexoTCC)

Programmes universitaires de formation en sexologie clinique

- Université catholique de Louvain (UCLouvain) : *Master en sexologie à finalité clinique*. 120 ECTS (2 ans en cours de jour)
- UCLouvain : *Certificat d'université en sexologie clinique appliquée*. 1 an
- Université libre de Bruxelles (ULB). *Certificat d'université en sexologie clinique*. 2 ans
- ULB (à partir de 2024-2025). *Master en sexologie et clinique des sexualités*. 60 ECTS (1 an)

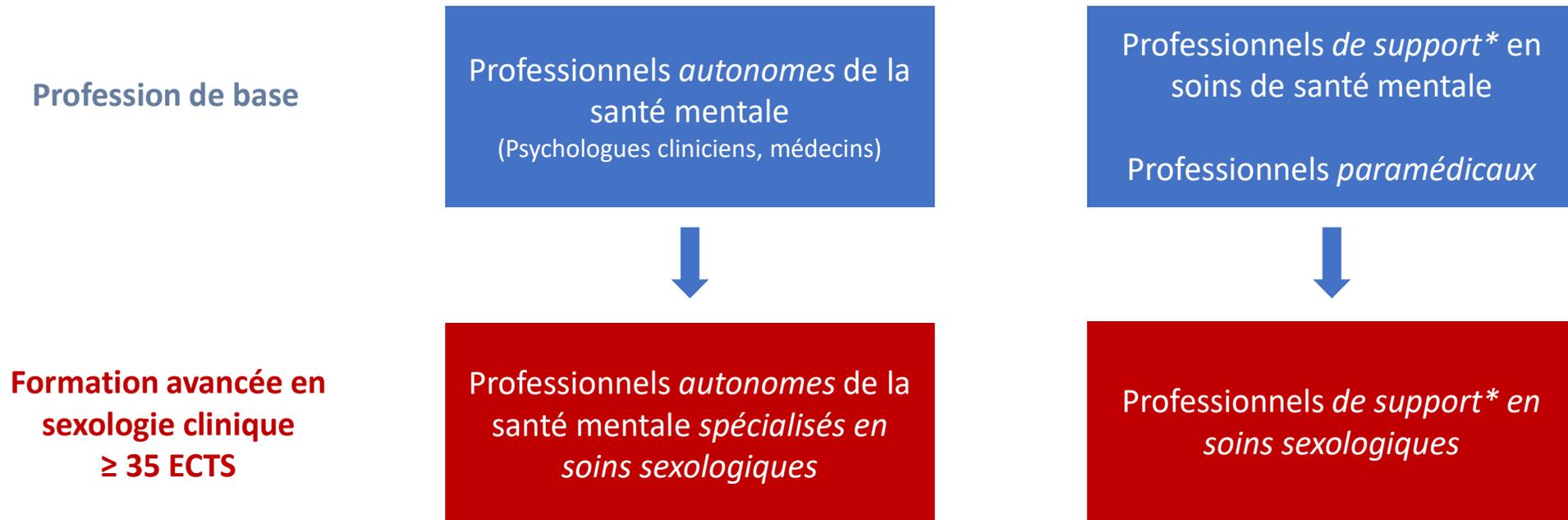
Tous complémentaires à une formation préalable $\geq 1^{\text{er}}$ cycle (professionnels de la santé et autres sur dossier)

➤ **Reconnaissance ?** Deux modèles à l'étude

La sexologie clinique comme spécialisation des soins de santé mentale

Recommandation du Conseil fédéral des soins de santé mentale (2022)

<https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/fr/documents/cfpssm2022008-avis-relatif-aux-soins-sexologiques>



* Soins prodigués sous la supervision ou la prescription d'un professionnel autonome

La sexologie clinique comme spécialisation des soins de santé mentale

Recommandation du Conseil fédéral des soins de santé mentale (2022)

Avantages

- Facile à appliquer

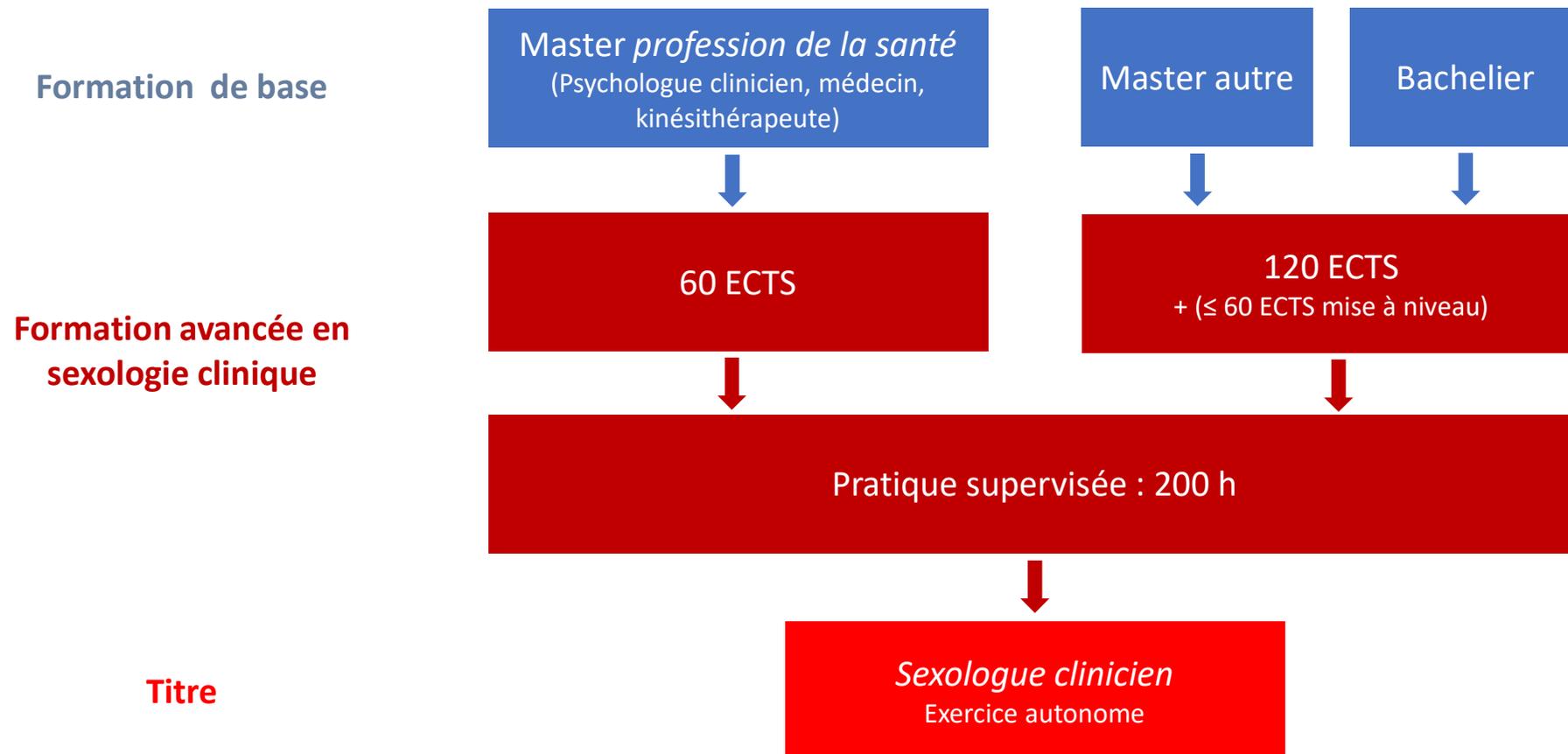
Inconvénients

- Sexologie clinique = pratique de soins de santé *mentale* ? (>< médecine sexuelle)
- Programme de spécialisation minimaliste (insuffisant ?)
- Non accès à l'agrément autonome pour certains professionnels pourtant qualifiés

La sexologie clinique comme profession autonome

Recommandation du Conseil supérieur de la santé (2016)

[https://www.health.belgium.be/fr/avis-9333-sexologie-clinique#:~:text=Sexologie%20Clinique%20\(CSS%209333\)%20\(,que%20professionnels%20de%20la%20sant%C3%A9](https://www.health.belgium.be/fr/avis-9333-sexologie-clinique#:~:text=Sexologie%20Clinique%20(CSS%209333)%20(,que%20professionnels%20de%20la%20sant%C3%A9)



La sexologie clinique comme profession autonome

Recommandation du Conseil supérieur de la santé (2016)

Avantages

- Programme de spécialisation ambitieux (qualité)
- Agrément pour plusieurs parcours professionnels
- Soutien des associations professionnelles de sexologues

Inconvénients

- Difficile à mettre en œuvre : demande des adaptations des programmes de formation actuels et la mise en place d'organes spécifiques

La sexologie clinique comme profession autonome

Recommandation du Conseil supérieur de la santé (2016)

Avantages

- Programme de spécialisation ambitieux (qualité)
- Agrément pour plusieurs parcours professionnels
- Soutien des associations professionnelles de sexologues

Inconvénients

- Difficile à mettre en œuvre : demande des adaptations des programmes de formation actuels et la mise en place d'organes spécifiques

Reconnaissance interne par les associations nationales
« *sexologue clinicien membre effectif de la SSUB* »

Financement des soins sexologiques

Sécurité sociale ?

- Couverture de soins médicaux (médecine générale : 20 à 25 € ; psychiatrie : 65 à 80 €)
- Structures subventionnées (CPF, SSM)
- Peu de perspectives (système économique de soins de santé sexuelle à deux vitesses)

Assurances privées (mutuelles)

- Couverture de soins psychologiques (\pm 20 €)
- Reconnaissance de fait du statut de *sexologue clinicien membre effectif de la SSUB* (\pm 20 €)